
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du jeudi 11 mai 2023 au CDOS - 28 rue Julien 69003 Lyon (salle Mélina Robert Michon)

I. Ordres du jour

Sujet I.01 – Point sur les licences CODEP69.....	3
Sujet I.02 – Evolution de VP Dive	3
Sujet I.03 – Situation AURA et perspectives.....	4
Sujet I.04 – Suivi des manifestations	5
Sujet I.05 – Budgets prévisionnels.....	6
Sujet I.06 – Bons de plongée	6
Sujet I.07 – Workspace	6
Sujet I.08 – Date assemblée générale CODEP69.....	7
Sujet I.09 – Fête de l’eau	7
Sujet I.10 – Subventions ANS.....	7
Sujet I.11 – Divers	7
Sujet 1.12 – Prochaines réunions du comité directeur.....	8

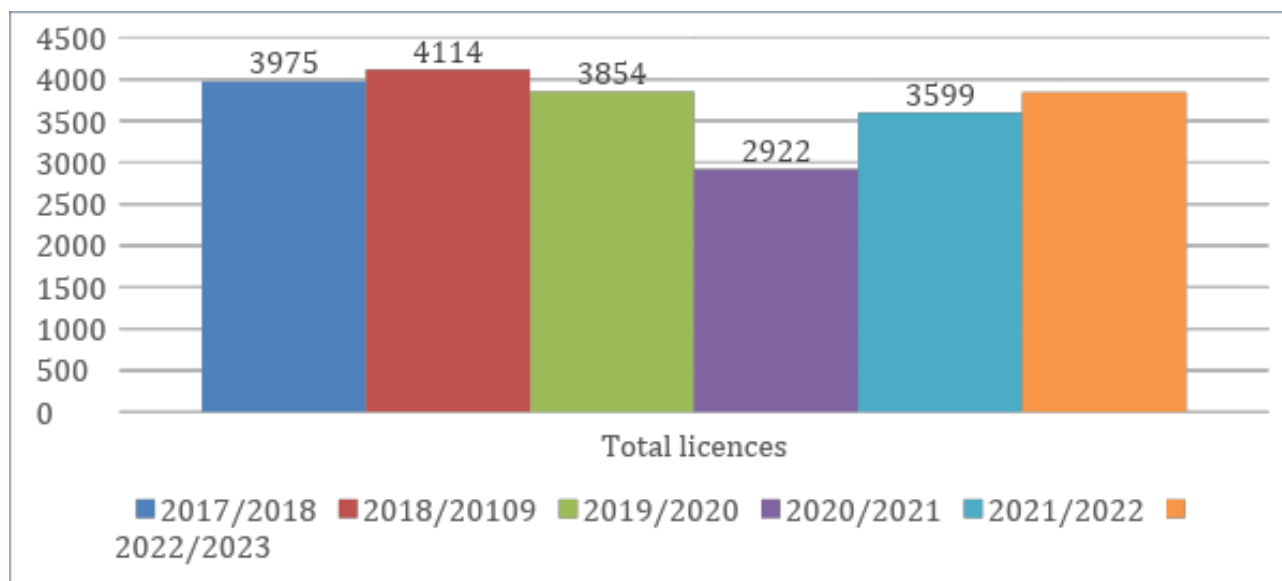
Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

<p><u>Membres comité directeur présents (12) :</u> HELSTROFFER Renaud (président) JAVILLIEY Alain (trésorier) AUDOUY Patricia (secrétaire) SURROCA Jérôme (vice-président) BARDASSIER Laurent (administrateur) BERTIN Vincent (administrateur) CARRION Denis (administrateur) CURE Anne-Edith (administrateur) DE BELLEFON Claude (administrateur) JALOUNEIX Yves (administrateur et commission enfants/jeunes) LAFONT Catherine (administrateur) SENTENAC Pascale (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions présents :</u> BALANCHE Marc (Adjoint biologie et environnement) DUFOUR Stéphane (nage avec palmes) FANTON Henri (audiovisuelle) PHILIPPS Benoit (souterraine) GROSBOIS Guy (technique) CAILLON Patrick (tir sur cible)</p>	<p><u>Membres comité directeur excusés :</u> STUCKENS Anne (secrétaire adjointe et présidente commission enfants/jeunes) FRAMINET Gilles (administrateur et commission enfants/jeunes) GAY Valérie (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commission excusés :</u> LEAL RODRIGUEZ Diana et THIEBAUD Jérôme (hockey subaquatique) POTHE Franck (archéologie) BIHOREAU Olivier (handisub®)</p> <p><u>Membres comité directeur absents :</u> BEAUDIQUEZ Thierry (président adjoint) SANTSCHI Samuel (trésorier adjoint) CORDIER Hervé (administrateur) GIRAUD Olivier (administrateur) PAOLOZZI Stéphane (administrateur)</p> <p><u>Présidents de commissions absents :</u> CORDIER Frédérique (apnée)</p>
---	---

Le quorum est atteint : 12 membres du comité directeur présents. Quorum atteint quand 1/3 des membres du comité directeur présents.

Sujet I.01 – Point sur les licences CODEP69



Le nombre de licenciés dans le comité départemental du Rhône est de 3878 à ce jour. Nous pouvons constater une reprise du nombre de licenciés.

Nous rappelons que la FFESSM a mis en place, depuis fin 2022, une licence aidant/accompagnant. Celle-ci est destinée à « une personne qui accompagne le pratiquant pour l'aider dans les phases extérieures à l'immersion et sans implication directe dans le fonctionnement de la structure, l'encadrement ou la pratique des activités de plongée subaquatique ». « Elle procure le bénéfice d'une assurance RC (responsabilité civile) ; en complément une assurance individuelle accident optionnelle peut être souscrite ».

« Elle ne permet pas la pratique des activités subaquatiques. Sont donc exclus du périmètre de cette licence : TIV, gonflage des blocs, entretien compresseur, pilotage d'embarcation, la nage sans scaphandre dans une piscine au cours de la séance d'un club de plongée. Le CACI n'est pas nécessaire ». (Site FFESSM)

Son prix est de 18 euros.

Sujet I.02 – Evolution de VP Dive

Depuis l'installation de la solution VPDive pour le site du CODEP69, nous cherchons à améliorer les fonctionnalités.

En priorité, et au regard des retours, la solution de paiement en ligne pose quelques soucis et plus particulièrement à la commission technique et pour l'achat des bons de plongée.

En cause, le choix de passer par HelloAsso qui manque de souplesse et ne nous permet pas d'identifier la provenance des paiements effectués.

Après échange avec Jérémy, les solutions à apporter :

- *Envoyer une notification de paiement CB aux membres responsables d'un événement avec l'intitulé (Trésorier).

- *Envoyer une notification de paiement CB aux membres responsables d'un produit (à définir dans le produit).

- *Ajouter une date de limite de paiement pouvant être fixée par l'organisateur, genre "j-date de l'activité" qui annule la réservation à date dépassée.

Ce développement devrait être disponible courant mai dans la version premium.

De façon générale, les membres du comité directeur et présidents de commission sont plutôt favorables à adhérer à la version premium.

Sujet I.03 – Situation AURA et perspectives

Anne Solange DESSERTINE, présidente de la CTR, a demandé une saisine auprès de la commission disciplinaire nationale, à l'encontre de Catherine BURTHÉRET, pour abus de pouvoir, harcèlement, non-respect des statuts et règlements intérieurs.

La commission nationale de discipline a donné ses conclusions et a sanctionné Catherine BURTHÉRET. Elle est destituée de son poste de présidente du comité AURA et inéligible pendant une période de 3 ans. Catherine BURTHÉRET prévoit de faire appel de cette décision. Le président de la FFESSM, Frédéric DI MEGLIO, a précisé que cette décision était effective et que la procédure d'appel n'amenait pas une suspension de la décision contrairement à ce que pourrait exprimer le comité AURA. A ce jour, Catherine BURTHÉRET reste présente au comité directeur AURA en considérant qu'elle a été destituée de sa fonction de présidente mais pas du comité directeur.

Comme le précisent les statuts du comité AURA, la présidence est assurée par Denis MARTIN, président adjoint.

Les présidents de clubs et responsables de SCA du comité AURA avaient été sollicités courant du mois de décembre pour prendre part à la signature d'un courrier demandant l'organisation d'une assemblée générale AURA dont le seul objet est la révocation du comité AURA. Les statuts du comité AURA prévoit cette disposition : Révocation du mandat comité directeur par l'assemblée générale (Titre II – section 2 – article 6). A ce titre, « l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix ». Le nombre des membres et des voix ont été largement atteints. De ce fait, le collectif a envoyé, par l'intermédiaire de Renaud HELSTROFFER, une demande d'organisation d'une AG pour révocation du comité en date du 27/04/2023 réceptionnée le 04/05/2023.

Nous sommes dans l'attente de la date qui sera fixée par le Comité AURA conformément aux statuts.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

*Le comité démissionne : La FFESSM met en place une présidence par intérim pour gérer les affaires courantes le temps d'organiser une AG électorale par anticipation.

* L'AG est organisée : Le quorum étant de 2/3 des membres représentés, il y a peu de chance qu'elle puisse délibérer valablement, auquel cas, une nouvelle AG sera organisée dans les 15 jours sans condition de quorum.

S'il y a vote défavorable au comité, il y a révocation et on revient au point 1.

S'il y a vote favorable au comité, il continue à gérer le comité jusqu'à la fin de son mandat.

Il est difficile à ce jour d'estimer un calendrier fiable, tout repose sur la bonne volonté du comité AURA dans le délai de proposition de la date d'AG.

Sujet I.04 – Suivi des manifestations

Les commissions organisent régulièrement des événements auxquelles nous ne sommes pas toujours présents, il serait souhaitable qu'au moins un représentant du CODEP69 assiste ou fasse une apparition pour montrer notre attachement aux actions portées par nos bénévoles.

Les événements à venir d'ici début d'été :

- Remise des diplômes commission biologie et environnement le mercredi 24 mai 2023 au soir.
- Remise des diplômes guides de palanquées au centre UCPA de Niolon (Bouches du Rhône) le vendredi 9 juin 2023 au soir.

- Examen initiateur le dimanche 25 juin 2023.
- Fête de l'eau les 1^{er} et 2 juillet à la piscine du Rhône (Lyon)

Les membres du comité directeur du CODEP69 sont invités à se faire connaître auprès de Renaud si intéressés pour être présents lors d'un de ces événements.

Sujet I.05 – Budgets prévisionnels

Il est maintenant important de collecter tous les budgets prévisionnels afin d'organiser leurs analyses et d'avoir le temps d'échanger pour bien évaluer nos besoins et nos possibilités. Pour information, les règles édictées pour les participations AURA restent inchangées. A ce jour les budgets prévisionnels reçus sont ceux de la commission technique, souterraine, biologie, hockey subaquatique, jeunes/enfants, handisub.

Sujet I.06 – Bons de plongée

A ce jour, plusieurs clubs ont acheté des plongées à tarif préférentiel, par l'intermédiaire du site du CODEP69, pour le CIP Fréjus. Certains clubs rencontrent des difficultés dans les modalités de paiement car celui-ci s'effectue, actuellement, uniquement par carte bleue. Les modalités de paiement seront ajustées afin de permettre à la plus grande majorité des clubs d'avoir accès à cet achat.

Il sera demandé à VP dive la possibilité de mettre une alerte lorsque des bons ont été vendus. Il est rappelé que le minimum de bons achetés est de huit.

Sujet I.07 – Workspace

Le CODEP69 est en cours de migration des adresses mail vers Google Workspace associations. Cette offre, gratuite, permet de générer et gérer nos adresses mails avec 30 GO par adresse mail et comprend aussi des outils collaboratifs (espace partagé, google meet (100 personnes sans limitations de durée mais pas de possibilités d'enregistrement), agenda, outils collaboratifs de création de contenus...).

Les adresses mails seront inchangées.

Chaque commission aura son drive personnel.

Une documentation explicative des différentes fonctionnalités sera fournie.
Les logins et les mots de passe des boîtes mails seront transmis à chaque membre concerné dans les semaines à venir. Le mot de passe sera à changer à la première connexion.

Sujet I.08 – Date assemblée générale CODEP69

La date de l'assemblée générale du CODEP69 est fixée au **Mercredi 18 octobre 2023**. L'aide des membres du comité directeur sera nécessaire ce jour-là (mise en place de la salle, émargement, collation....).

Sujet I.09 – Fête de l'eau

Lyon Sport Métropole et Aquarius ont été retenus par la mairie de Lyon pour organiser des baptêmes à la piscine du Rhône lors de la fête de l'eau les 1^{ier} et 2 juillet 2023. Une réunion organisationnelle est prévue le 28 mai. Les deux clubs solliciteront le CODEP69 dès que l'organisation sera fixée.

Sujet I.10 – Subventions ANS

Le CODEP69 n'a pas réalisé de demande de subventions ANS. Renaud HELSTROFFER siège au Conseil Territorial d'Attribution des Subventions (CTAS) qui examinera les demandes émanant des clubs nationaux FFESSM. Cette nomination laisse une place disponible au conseil régional d'attribution des subventions pour laquelle la candidature d'Alain JAVILLIEY (trésorier CODEP69) avait été proposée. Candidature qui a été rejetée par le comité régional AURA.

Sujet I.11 – Divers

Peut-on défiscaliser des frais dans le cadre de la formation GP et MF1 ?

Réponse : Au vu de la divergence des avis sur le sujet, il est préférable de faire une demande de rescrit fiscal auprès des impôts.

Sujet 1.12 – Prochaines réunions du comité directeur

Mercredi 28 juin 2023 à 19h30

Mardi 19 septembre 2023 à 19h30

La Secrétaire

Patricia AUDOUY



Le Président

Renaud HELSTROFFER

